

Procès-verbal Conseil Syndical

Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud

Mardi 18 mars 2025 19H00

Pour rappel la convocation datée du 12/03/2025 :

ORDRE DU JOUR : Session Ordinaire :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025,

Délibérations :

- Forage de reconnaissance n°5 : attribution du marché de travaux,
- Raccordement forages Lieu-dit Le Talonard : Servitudes de passage / achat de parcelle,
- Convention d'honoraires Cabinet D'avocat

Informations et questions diverses

Présents : Christian ROCHET, Stéphane GROS, Thomas GRECARD, Jean-Marc HENROTTE, Julien CARNOT, Grégoire JUBERT, Raphaël PERRIN et Eliane GRECARD

Absent : Quentin GROS

Absente excusée : Pascale LOMBARD

Secrétaire : Eliane GRECARD

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 30.01.2025, vote pour à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS :

- Forage de reconnaissance n°5 : attribution du marché de travaux :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu la délibération du 30/01/2025 confiant au Cabinet Idées Eaux Interface Eau la mission d'assistance, Considérant le dépôt de procédure adaptée sur la plateforme DEMATIS avec une remise des offres au 13/02/2025,

Vu qu'une seule offre a été déposée,

Vu que les résultats d'analyse de la consultation pour la consultation pour l'approfondissement, réalésage, équipement et test de productivité du forage n°5 à LA PESSE et le choix du pouvoir adjudicateur,

De retenir l'offre de l'entreprise FORASUD pour un montant total de 162 230 € HT (tranche ferme) ;

Après en avoir délibéré, le COMITÉ SYNDICAL à l'unanimité soit à 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Article 1 : Prend note du choix de retenir l'offre de base pour l'approfondissement, réalésage, équipement et test de productivité du Forage 5, de l'entreprise FORASUD pour un montant total de 162 230 € HT (tranche ferme) ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, à signer le marché avec l'entreprise retenue, toutes les pièces nécessaires à leur exécution ainsi que les avenants éventuels ;

Article 3 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

- Raccordement forages Lieu-dit Le Talonard : Servitudes de passage / achat de parcelle :

Le Président explique que pour l'implantation de la conduite aux bénéficiaires du SIE Haut Jura Sud représenté par son Président, celui-ci est amené à solliciter auprès de la commune de LA PESSE, la signature d'une convention de passage et de concession de tréfonds.

Dans ce cas :

- il est rédigé une convention de passage et de concession de tréfonds entre le SIE Haut Jura Sud et la commune de LA PESSE

- il est dressé un plan « projet » de récolement des emprises de la convention sur le fond servant grevé de la servitude annexé à la convention
- la convention peut être signée chez un notaire
- la convention doit être publiée au Bureau des Hypothèques, pour être opposable aux tiers

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré : à 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

AUTORISE M. Le Président du SIE Haut Jura Sud à signer les documents relatifs à l'établissement des conventions de passage et de concession de tréfonds pour l'implantation de la conduite.

AUTORISE M. Le Président du SIE Haut Jura Sud à engager les dépenses relatives à l'établissement des conventions de passage et de concession de tréfonds.

- Convention d'honoraires Cabinet D'avocat :

LE COMITÉ SYNDICAL

RAPPELANT la procédure pendante devant le tribunal administratif de Besançon qui oppose le Préfet du Jura et le SIEHJS à Monsieur MERMET Denis (recours contre la DUP arrêté n° DCL/BRGAE/392030925-002 du 25 septembre 2023),

VU la proposition d'assistance du Cabinet BROCARD GIRE, avocats du 11 mars 2025,

Le Conseil Syndical DÉCIDE à l'unanimité des présents

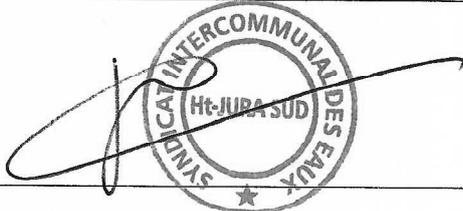
soit 8 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- D'accepter la proposition du Cabinet BROCARD GIRE, convention d'honoraires du 11 mars 2025,
- D'autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Réservoir Les Bouchoux : la porte a été changée par la SUEZ sans information. Les travaux de maçonnerie seront planifiés très prochainement par la Sté Jacquet.
- Réservoir de La Dalue : lors de la prochaine vidange, un tuyau devra être posé.
- Convention avec la régie des Eaux Gessiennes : avenant Suez à prévoir.
- Demande d'occupation pendant la pause de midi du local du SIE par l'office de Tourisme : il est demandé aux agents de se rapprocher de la CCHJSC et de la salle des Dolines (mieux équipée).
- Commune de Bellecombe : des regards sont détériorés, un inventaire sera à faire.
- La mise à jour du schéma directeur, et du PGSE est en cours de réalisation.

Fin de la séance 20H03.

Secrétaire : <u>Eliane GRENARD</u>	M. Président : <u>Christian ROCHET</u>
	

Procès-verbal approuvé lors du conseil syndical du 17/04/2025